

*Année scolaire
 2022/2023*

TARIF ANNUEL PAR ELEVE (sur temps scolaire)

Contribution Familiale obligatoire *	1215 €
Assurance scolaire (facultative)	8€
Solidarité (par famille, facultatif)	30,00 €

FORFAIT ETUDE Etude ou Garderie (enfant de maternelle) Lundi au vendredi de 16h55 à 17h55	450 €
Etude occasionnelle	4,50 €

Garderie supplémentaire du matin ou du soir Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h10 à 8h10 et de 18h à 19h	4,50 €
--	---------------

Cantine	
<u>Forfait 1/2 Pension :</u>	
- 3 jours (lundi mardi jeudi jours fixes) : 7,30 € le repas : 103 repas	752 €
- 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 7,12 € le repas : 138 repas	982 €
Restauration à titre occasionnel (du lundi au vendredi) : 8,50 € le panier repas	

Votre choix sera à renseigner sur le questionnaire cantine/étude joint au dossier d'inscription.

REDUCTION : 3 enfants dans notre école, - 10 % sur le poste « Contribution Familiale obligatoire» pour chaque enfant.

Règlement facture annuelle : vous recevrez la facture annuelle comprenant la scolarité, la cantine, l'étude ou la garderie vers le 20 septembre 2022.

3 modes de paiement :

- Par prélèvements automatiques : **au choix en 3 ou 9 fois (autorisation obligatoire à remplir accompagnée d'un RIB si changement ou nouvelle famille)**
Prélèvement le 5 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin. Eviter un rejet. Chaque rejet est facturé 17,50€ par notre banque **à votre charge**.
En cas de changement de RIB, merci de prévenir avant le 20 du mois précédent.
- par carte bleue (école directe) : vous recevrez les identifiants à la rentrée scolaire pour les nouvelles familles. Le paiement par carte bleue sur école directe permet de définir le montant souhaité et la date de règlement.
- par chèque **en 3 fois maximum (octobre/janvier/avril)** à l'ordre de : ECOLE SAINTE MATHILDE – indiquer le n° payeur et **le nom de l'enfant au dos du chèque**.

Je soussigné(e) M. et/ou Mme Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Parent(s) de l'enfant Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

en classe de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Avoir pris connaissance des tarifs de l'école Sainte-Mathilde 2022/2023 » et m'engage(nt) à régleret à **respecter les échéances de règlement**.

La totalité de la facture annuelle doit être réglée au plus tard le 31/05/2023 (pour les familles réglant par carte bleue ou chèque).

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature des deux parents :

